

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	16.09.2026	D136	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT				

DECISION

par délégation du
Conseil Communautaire

OBJET	FONGIBILITE DES CREDITS M49 VIREMENT DE CREDITS N° 1 BUDGET ASSAINISSEMENT
--------------	---

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2026-5 du 09 avril 2026, reçue en sous-préfecture le 10 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité et notamment la délégation n° 20,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	16 SEPTEMBRE 2026
Date de mise en ligne sur le site Internet	16 SEPTEMBRE 2026

Vu l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2026-1672 portant adoption du Budget Primitif Assainissement 2026 autorisant Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre pour répondre à la régularisation de crédits budgétaires,

Le Président décide :

1 – DE PROCEDER aux virements de crédits comme suit :

Section	Chapitre	Nature	Détail	Virement de crédits
Fonctionnement	011	61521	Station La Ferrière - Réparation clarificateur	25 000,00 €
Fonctionnement	011	61521	Station Landis - Réparation clarificateur	15 000,00 €
Fonctionnement	67	678	Charges exceptionnelles	- 40 000,00 €
Investissement	23	2313	Station Dompierre - Bâche	50 000,00 €
Investissement	23	2315	Landis : Vidéo surveillance + Réfection du canal comptage	60 000,00 €
Investissement	23	2315	Travaux divers	- 10 000,00 €
Investissement	21	2155	Matériel STEP	50 000,00 €
Investissement	20	2031	Etude	- 50 000,00 €

2- DE PRECISER qu'il sera rendu compte de ce virement de crédits à la première réunion du Conseil Communautaire qui suit cette décision, conformément à l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités.

Le Président,

Jérémy PREVOST

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20260916-D136-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2026
Publication : 16/09/2026